



15

ENGAGEMENTS
DE L'ÉTAT POUR LA
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

JUILLET 2016

L'ÉTAT EN BOURGOGNE-FRANCHE

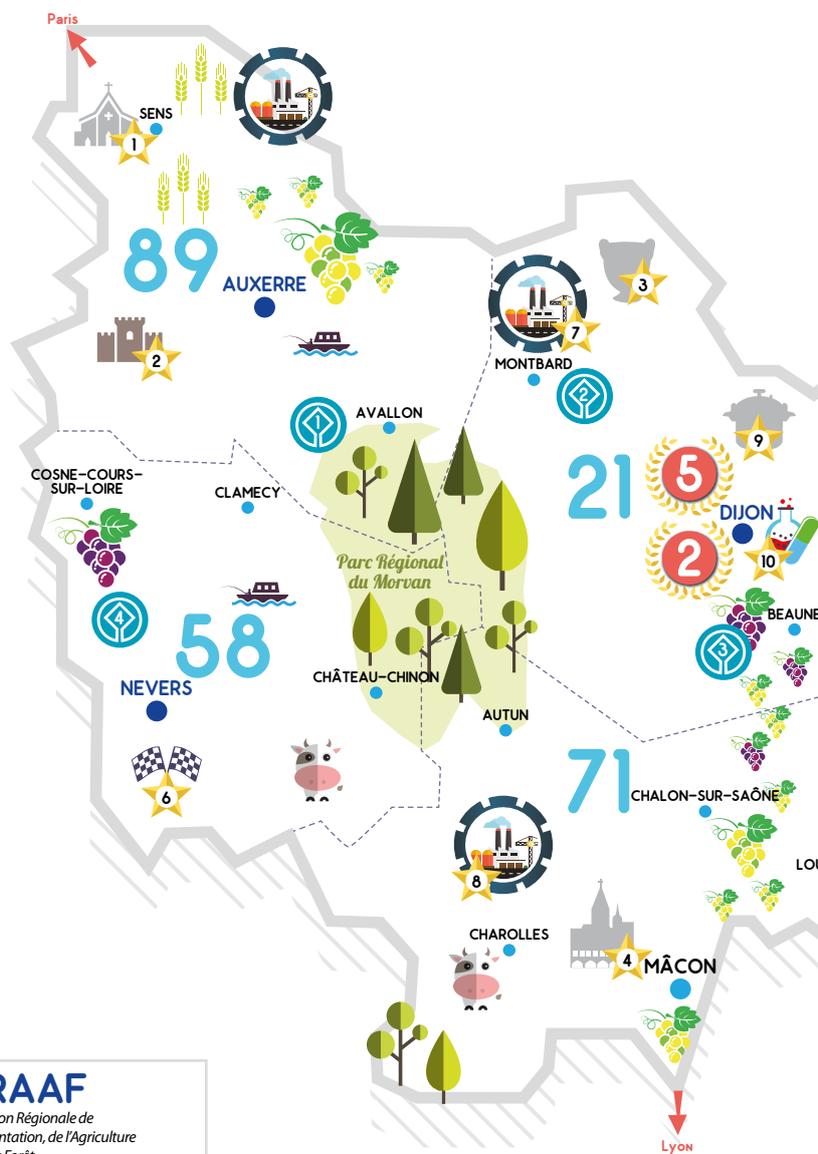
L'ÉTAT EN DÉPARTEMENT* :

- Les Préfectures de département et Sous-préfectures
- Les Directions Départementales des Territoires (DDT)
- Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP/DDPP/DDCS)
- Les Unités Départementales de la DRAC, de la DREAL et de la DIRECCTE
- Les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
- Les Directions départementales des finances publiques...

LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT EN RÉGION :

- Pôle Emploi
- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
- CREPS de Dijon (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive)
- ONF (Office National des Forêts)
- ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)
- ASP (Agence de Services et de Paiement)
- VNF (Voies Navigables de France)
- INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives)

* Liste non exhaustive, ne comprend pas notamment les services de la justice et de la défense



LE PRÉFET DE RÉGION

LES DIRECTIONS RÉGIONALES :

SGAR

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

- Coordination des politiques publiques interministérielles
- Coordination des moyens, de la mutualisation et de la modernisation

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

- Entreprises, Économie, Emploi
- Travail
- Concurrence, consommation et répression des fraudes

DRAAF

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

- Formation et développement agricole
- Information statistique et économique agricole
- Économie agricole
- Forêt et bois
- Alimentation
- Service régional FranceAgriMer

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles

- Patrimoines et Architecture
- Action culturelle et Territoriale
- Création et Industries culturelles

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

- Transports, Mobilités
- Développement Durable et Aménagement
- Biodiversité, eau, patrimoine
- Prévention des Risques
- Logement, Construction et Statistiques

DRDJSCS

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

- Politiques sportives
- Politiques sociales
- Jeunesse, égalité et citoyenneté
- Formations, certifications, emploi
- Hébergement et fonctions sociales du logement

ARS

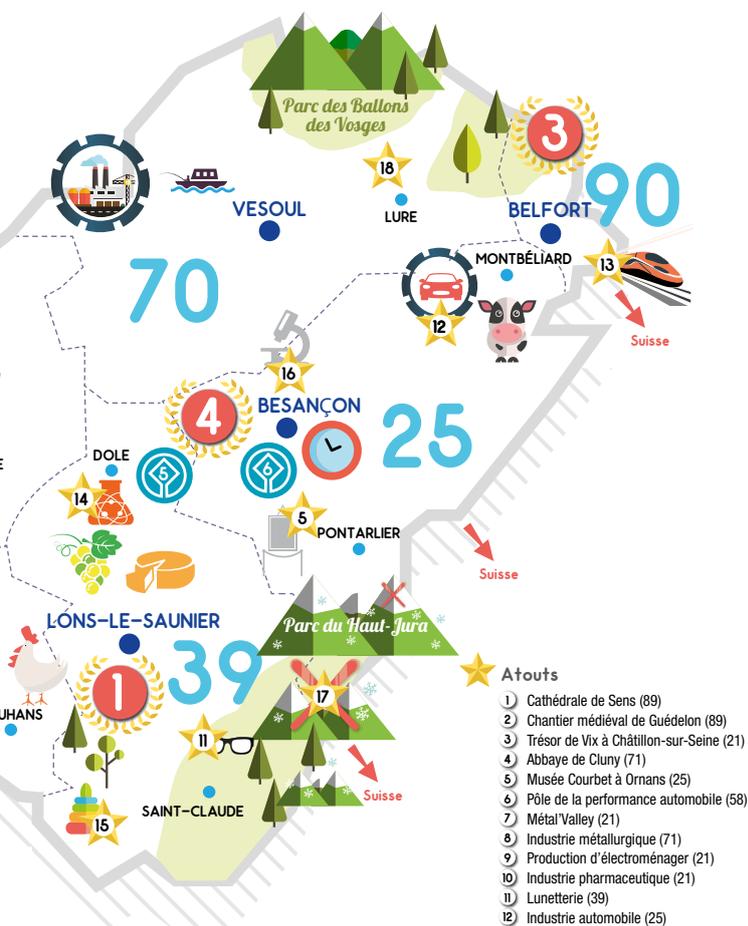
Agence Régionale de Santé

- Inspection, contrôle, audits des établissements de santé
- Santé publique
- Organisation des soins
- Autonomie des personnes

RECTORAT DE RÉGION ACADÉMIQUE

Recteur de Besançon

- Académie de Besançon
- Académie de Dijon
- 1^{er} et 2nd degrés
- Enseignement supérieur
- Recherche



Atouts

- 1 Cathédrale de Sens (89)
- 2 Chantier médiéval de Guédelon (89)
- 3 Trésor de Vix à Châtillon-sur-Seine (21)
- 4 Abbaye de Cluny (71)
- 5 Musée Courbet à Ornans (25)
- 6 Pôle de la performance automobile (58)
- 7 Métal Valley (21)
- 8 Industrie métallurgique (71)
- 9 Production d'électroménager (21)
- 10 Industrie pharmaceutique (21)
- 11 Lunetterie (39)
- 12 Industrie automobile (25)
- 13 Production de matériel ferroviaire (90)
- 14 Industrie chimique (39)
- 15 Plasturgie (39)
- 16 Microtechnique (25)
- 17 Sports d'hiver (25-39)
- 18 Pôle d'excellence vétérinaire et industries du bois (70)



Patrimoine mondial de l'Unesco

- 1 Basilique de Vézelay (89)
- 2 Abbaye de Fontenay (21)
- 3 Les Climats de Bourgogne (21)
- 4 Abbaye de la Charité-sur-Loire (58) au titre du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle
- 5 Saline Royale d'Arc-et-Senans (25)
- 6 Citadelle de Besançon (25) au titre de l'œuvre de Vauban



Pôles de compétitivité

- 1 Plastipolis (Jura)
- 2 Pôle de l'Industrie Nucléaire (Dijon)
- 3 Pôle Véhicule du futur (Belfort)
- 4 Pôle des microtechniques (Besançon)
- 5 Vitagora (Dijon)

INSEE

Institut National de la Statistique et des Études économiques

- Statistiques
- Études
- Administration des ressources

DRFIP

Direction Régionale des Finances Publiques

- Assiette et recouvrement de l'impôt
- Contrôle fiscal
- Gestion des comptes publics
- Évaluation et gestion domaniale
- Expertise de la situation des entreprises
- Études économiques

La « stratégie de l'État en région » porte une double ambition : fédérer les compétences des services de l'État pour être au rendez-vous de la nouvelle et grande région Bourgogne-Franche-Comté et renforcer l'État en département afin de préserver la qualité des services de proximité.

La « stratégie de l'État en région » comprend 15 engagements déclinés en 39 projets concrets dont les résultats doivent être tangibles dans les 18 mois à venir. Ce document fédère pour les années à venir l'action des 5 000 agents des services et établissements publics de l'État en Bourgogne-Franche-Comté. C'est un cap pour l'action de l'État au quotidien.

La « stratégie de l'État en région » a été élaborée dans l'esprit de la nouvelle « charte de la collégialité des services de l'État en région », à savoir rassembler pour affirmer ce que nous avons en commun : la fierté de servir nos concitoyens au nom de l'État.

Je fais confiance à chacune et à chacun des agents des services et établissements publics de l'État en Bourgogne-Franche-Comté et je les invite à s'engager dans la mise en œuvre de cette stratégie. Je rendrai compte régulièrement des résultats que nous obtiendrons ensemble.

*Christiane BARRET,
Préfète de région Bourgogne-Franche-Comté*



Vous élaborerez, dans une procédure allégée et sous une forme simplifiée... la stratégie de l'État en région pour les deux années à venir : 2016 et 2017. Les agences et établissements publics de l'État seront associés à ces travaux pour renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État sur le territoire... Ce premier document stratégique devra conserver un format synthétique, mais comportera des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi. Il tiendra compte des directives nationales d'orientation ministérielles et interministérielles...

Extrait de la lettre de mission du Premier Ministre à chaque préfet de région

15

ENGAGEMENTS
DE L'ÉTAT POUR LA
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

L'ÉTAT GARANT

- #1 LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS p.6
- #2 VALORISER LES PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTURELS AUPRÈS DES HABITANTS DES TERRITOIRES FRAGILES p.6
- #3 DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT POUR LA CITOYENNETÉ p.7
- #4 RENFORCER LA COORDINATION DES CONTRÔLES DANS LES ENTREPRISES ET GÉNÉRALISER LES BONNES PRATIQUES p.7
- #5 FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES RISQUES NATURELS, EN PARTICULIER LES RISQUES D'INONDATION p.8
- #6 PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DESTINÉE À LA POPULATION p.9
- #7 AMÉLIORER L'ALIMENTATION DES PUBLICS DÉFAVORISÉS p.9

L'ÉTAT FACILITATEUR

- #8 DÉVELOPPER LES EMPLOIS DE DEMAIN p.10
- #9 AMÉLIORER ET MODERNISER LES BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE p.10
- #10 AMÉLIORER L'EXEMPLARITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LEURS PRATIQUES TOUCHANT À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT p.11
- #11 RENFORCER LA COORDINATION POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT p.11
- #12 CONFORTER L'APPUI AUX TERRITOIRES EN S'APPUYANT SUR L'EXPÉRIMENTATION p.12

L'ÉTAT EFFICACE

- #13 MODERNISER LE MANAGEMENT AU SEIN DES NOUVELLES DIRECTIONS RÉGIONALES p.13
- #14 RATIONALISER ET MUTUALISER POUR UNE EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT EN RÉGION p.13
- #15 CONCEVOIR UN PORTAIL DE LA CONNAISSANCE POUR LES PORTEURS DE PROJETS p.14

RETOUR SUR LA

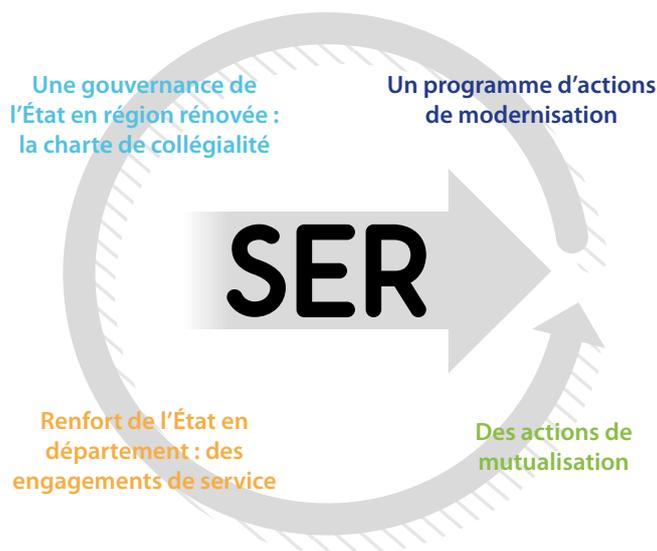
LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT EN RÉGION : C'EST QUOI ?

Par lettre de mission adressée à chaque préfet de région, le 8 mars dernier, le Premier Ministre a demandé qu'une « stratégie de l'État en région » (SER) soit élaborée dans chaque région. La SER doit être un document de « format synthétique », avec « des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi ». Elle doit engager l'État en région pour les années 2016 et 2017 tout en donnant des perspectives bien au-delà.

Ce document doit tenir compte des directives nationales d'orientation (DNO) récemment actualisées. Conformément à la charte de la déconcentration, les DNO visent à fixer un nombre limité d'orientations afin de laisser au préfet de région les marges de manœuvre nécessaires pour adapter la mise en œuvre des politiques publiques aux réalités des territoires de la région et des besoins des usagers. Bien entendu, la SER est complémentaire des documents stratégiques existants au niveau régional dont, au premier chef, le contrat de plan État-Région.

Outre ces directives, Madame la Préfète de région a souhaité que la SER s'organise autour de quelques orientations renvoyant à des projets concrets dont les résultats doivent être tangibles dans les 18 mois à venir.

Par ailleurs, ce document devra bénéficier des actions de modernisation qui accompagnent la réforme territoriale de l'État et tirer parti de la nouvelle gouvernance que porte la « charte de la collégialité des services de l'État en région ». Enfin, elle doit favoriser les projets de mutualisation entre services afin d'améliorer la qualité des services rendus, au meilleur coût.



STRATÉGIE DE L'ÉTAT EN RÉGION

COMMENT LA STRATÉGIE A-T-ELLE ÉTÉ ÉLABORÉE ?

La SER ne remplace pas les documents stratégiques existants. Elle contribue à leur donner une nouvelle impulsion en fixant des orientations qui visent à fédérer les moyens de chacun des services concernés afin de faciliter leur mise en œuvre. Ces orientations donnent lieu à des projets concrets, conformes aux attributions de l'État.

En pratique, une fois le cahier des charges de la SER arrêté par Madame la Préfète de région, un groupe de travail a identifié 15 orientations sur la base d'un certain nombre de critères exigeants : une forte plus-value en termes de travail inter-services, des effets rapides et mesurables, une contribution significative à la modernisation de l'État et, dans la mesure du possible, la possibilité de « territorialiser » les projets qui en découlent, autrement dit de les adapter aux réalités du terrain. Ce groupe de travail était composé de représentants des préfets de département, des directions départementales,

des établissements publics de l'État les plus concernés et, bien entendu, des directions régionales.

Les orientations de la SER et les projets correspondants ont fait l'objet d'une consultation des services de l'État en département afin d'appeler toutes contributions utiles, en particulier pour mettre en exergue les actions qui sont déjà à l'œuvre dans le champ des orientations envisagées. Par ailleurs, à chaque orientation, sera associé un préfet « référent ». Il est, en effet, indispensable que les services de proximité puissent contribuer à l'élaboration de la SER dans la mesure où ils auront à en décliner les orientations dans leurs actions au quotidien.

La SER éclaire l'action de l'État en Bourgogne-Franche-Comté. C'est aussi un programme de travail pour les services de l'État qui peuvent accéder à toutes les références utiles, en particulier les fiches-projets, consultables à partir du document mis en ligne sur l'intranet de chaque service concerné.



**FAIRE
ENSEMBLE,
MODERNISER,
INNOVER**

COMMENT LA STRATÉGIE SERA-T-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

Une fois validées, les 15 orientations de la SER deviennent 15 engagements dont il est impératif de suivre la concrétisation. Pour cela, un dispositif de suivi sera mis en œuvre auquel le groupe de travail précité contribuera.

Le Comité de l'Administration Régionale (CAR) sera tenu informé de l'avancement des projets « SER », sur la base des indicateurs définis dans chaque fiche-projet. Sous la présidence de Madame la Préfète de région, le CAR réunit les chefs des services et opérateurs de l'État en région. Il coordonne leur action et se prononce sur la gestion des crédits dont ils disposent. Comme il se doit, Madame la Préfète de région sera ainsi en mesure de communiquer régulièrement sur les résultats de la SER.

L'ÉTAT GARANT

#1

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

→ Pilote : DRDJSCS

Éléments de contexte

- 12,8 % de la population de Bourgogne-Franche-Comté vit sous le seuil de pauvreté
- De fortes disparités entre les territoires

À noter...

- Une plate-forme mutualisée d'accompagnement et d'accès au logement en Saône-et-Loire
- Une action spécifique pour améliorer l'accès aux droits des femmes en situation de monoparentalité dans le Territoire de Belfort

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'État en région anime l'action des acteurs de terrain pour faciliter l'accès aux droits et améliorer la continuité des parcours des publics en difficulté. Plusieurs projets exemplaires sont déjà menés dans les départements comme le portail d'accès aux droits pour les jeunes dans la Nièvre ou la démarche « Agile » dans le Doubs qui accompagne les initiatives locales pour mieux lutter contre l'exclusion. Aujourd'hui, ces initiatives en faveur de l'accès aux droits des personnes précaires doivent pouvoir être généralisées à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté grâce notamment à une mise en relation renforcée de tous les acteurs qui autorisera une meilleure adéquation entre besoins des publics concernés et services proposés.

Actions

- **Réalisation d'une cartographie des services et des territoires prioritaires** : avec les données disponibles, il s'agit de produire une cartographie de l'accès aux services dont peuvent bénéficier les personnes les plus défavorisées et de comparer cette donnée aux zones territoriales considérées comme prioritaires.
- **Construction d'une plate-forme Internet d'échange de bonnes pratiques** : les actions menées sur les territoires seront accessibles à tous afin d'encourager les initiatives dans les territoires prioritaires.

#2

VALORISER LES PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTURELS AUPRÈS DES HABITANTS DES TERRITOIRES FRAGILES

→ Pilote : DRAC

Éléments de contexte

- 10 sites UNESCO
- 3 500 monuments historiques
- 102 « musées de France » dans la région

À noter...

- L'association CLE œuvrant dans les Quartiers Politiques de la Ville dans le Territoire de Belfort a entrepris un important travail de mémoire autour de la réalisation du « Pont sans fin », symbole fort de la libération de Belfort

Les patrimoines constituent un trait d'union entre notre passé et notre futur. Ils incarnent et symbolisent l'évolution des idées qui ont façonné les arts et notre culture. Comprendre et connaître les patrimoines, c'est comprendre et connaître la société dans laquelle nous vivons. C'est aussi appréhender les valeurs sur lesquelles celle-ci se construit. Tout citoyen peut s'y reconnaître, quelles que soient ses origines. En ce sens, les patrimoines sont porteurs et protecteurs de valeurs républicaines. Aussi, la valorisation des patrimoines historiques et culturels favorise les dynamiques sociales et contribue à l'attractivité des territoires urbains et ruraux. L'État doit veiller à ce que cette valorisation bénéficie à tous, avec une attention particulière aux habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

Actions

- **Développer une offre régionale pour les jeunes** faisant appel à toutes les disciplines culturelles en ciblant notamment les projets relevant des contrats de ville ou les chantiers de jeunes bénévoles.
- **Éduquer, former, sensibiliser les jeunes aux richesses des patrimoines** avec l'objectif de doubler le nombre de projets d'éducation artistique et culturelle portant sur la thématique « patrimoines » et de former les acteurs clés des politiques visant la jeunesse.

#3

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT POUR LA CITOYENNETÉ

→ **Pilote : RECTORAT**
 → **Copilote : DRDJSCS**

Éléments de contexte

- **60 % des jeunes sont favorables à s'engager dans une mission d'intérêt général**
- **92 % des volontaires du service civique estiment important d'être utiles aux autres**
- **Des menaces qui nécessitent une mobilisation de tous contre la montée des intolérances**

À noter...

- Des formations aux valeurs de la République ont déjà été réalisées en Haute-Saône, dans la Nièvre et en Côte-d'Or

La jeunesse est particulièrement vulnérable lorsque des doutes s'installent et questionnent les principes fondamentaux de laïcité, de fraternité et d'égalité. Le service civique universel et les « réserves citoyennes » peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre des actions d'éducation, de sensibilisation, de formation, ou des projets culturels et ainsi développer le lien social et le « vivre ensemble » qui sont les réponses à ces doutes.

Par ailleurs, pour lutter contre la radicalisation, il est essentiel de pouvoir intervenir dès les premières phases de ce processus. Les personnes les mieux placées pour le faire sont les équipes éducatives et les travailleurs sociaux. Des sessions de formation leur sont déjà proposées et ne demandent qu'à être amplifiées et généralisées sur l'ensemble du territoire régional, voire être ouvertes à d'autres personnes en situation de médiation.

Actions

- **Mise en place de formations sur la prévention des signes de radicalisation :** détecter les signes annonciateurs du processus de radicalisation et identifier les modalités de prévention de ce processus.
- **Mise en place de sessions de formation aux valeurs de la République et à la laïcité**
- **Accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre du service civique universel et des réserves citoyennes :** développer l'engagement des citoyens au service de l'intérêt général.

#4

RENFORCER LA COORDINATION DES CONTRÔLES DANS LES ENTREPRISES ET GÉNÉRALISER LES BONNES PRATIQUES

→ **Pilote : DRAAF**
 → **Co-pilote : DIRECCTE**

Éléments de contexte

- **5 000 contrôles en exploitations agricoles chaque année**

À noter...

- La DRAAF promeut des « bonnes pratiques » de contrôle dans les exploitations agricoles dans chacun des départements de la région

Les contrôles administratifs effectués par les services de l'État répondent à des réglementations nationales, européennes ou internationales très diverses. Mis en œuvre par de multiples services, ils répondent à différentes obligations de ciblage, selon des rythmes variés, avec des modalités distinctes. Dans ce contexte, la coordination des contrôles doit être améliorée afin de limiter la charge qui peut peser sur les entreprises lorsque les vérifications se font récurrentes sur une même période. En contrepoint, l'intérêt des contrôles devrait être rappelé par une communication ciblée. En interne à l'État, l'amélioration globale du dispositif des contrôles administratifs permettra de gagner en efficacité et d'optimiser les ressources humaines et budgétaires.

Actions

- **Amélioration de la coordination des contrôles,** pour mieux les cibler et optimiser l'action de l'État.
- **Action pédagogique et de sensibilisation :** sensibiliser les agents, valoriser plus largement l'intérêt des contrôles.
- **Adoption de bonnes pratiques communes :** harmonisation des procédures, coordination, actions pédagogiques.

#5

FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES RISQUES NATURELS, EN PARTICULIER LES RISQUES D'INONDATION

→ **Pilote : DREAL**
→ **Copilote : Rectorat**

Éléments de contexte

- **712 000 habitants en zone inondable, soit 1/4 de la population régionale**
- **6 Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)**
- **60 établissements à hauts risques (SEVESO haut et bas)**

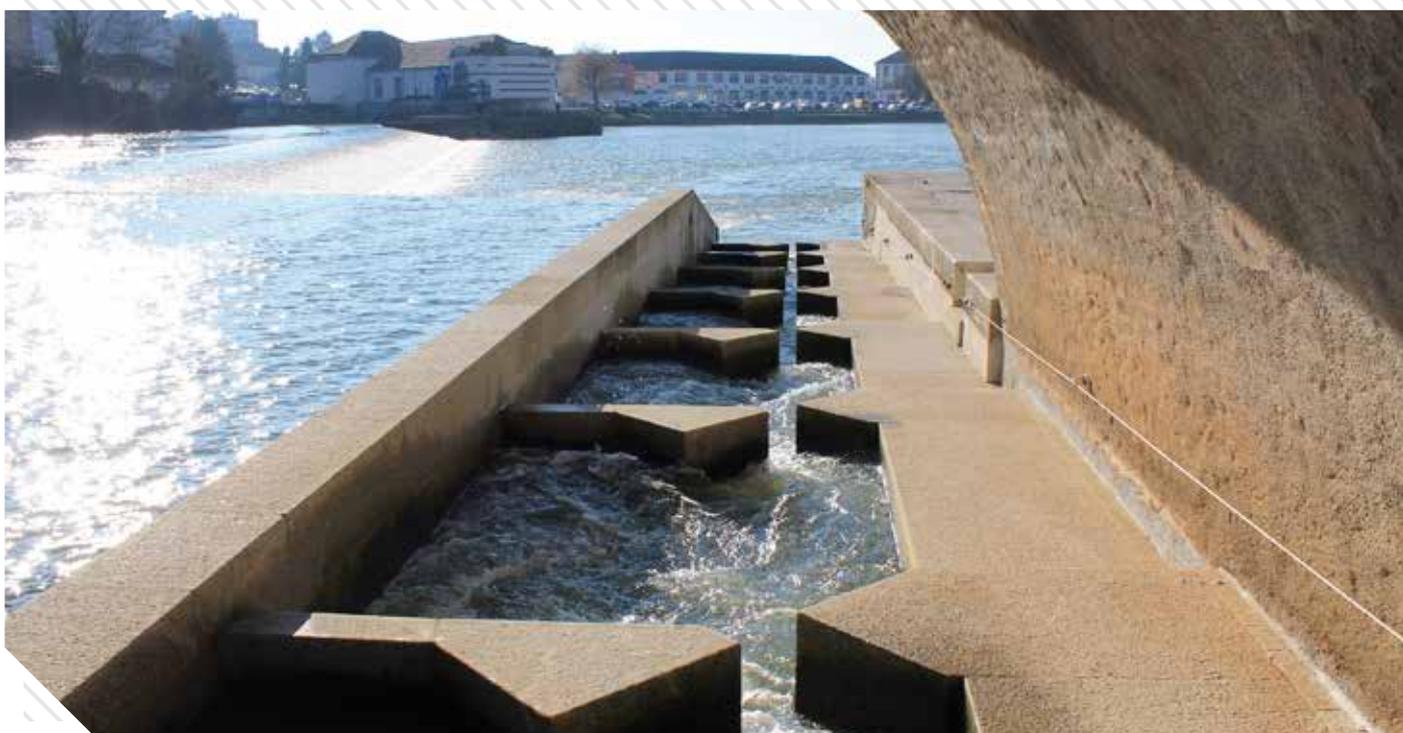
À noter...

- La campagne de sensibilisation et d'éducation à destination des scolaires à Besançon ou l'action « Mémo'Risks : ma ville se prépare » de l'Armançon
- Le site développé avec les collectivités de Franche-Comté : www.hydrologie-fc.fr

Les inondations importantes de mai 2013 en Bourgogne et les débordements observés plus récemment dans les départements du Jura, de la Côte-d'Or et de l'Yonne en mai et juin 2016 ont rappelé l'importance de ce risque dans notre région. En tout état de cause, le risque « inondations » constitue ici le principal risque naturel. Il peut impacter significativement le fonctionnement du territoire dans sa globalité. Il importe donc de « favoriser » une « culture du risque » afin d'engager les collectivités territoriales dans des actions collectives et individuelles de sensibilisation qui soient de véritables leviers pour accroître la prise de conscience des élus, des acteurs économiques et des populations exposées. Les conclusions issues de cette démarche pourront être étendues aux risques industriels en favorisant les échanges de bonnes pratiques entre collectivités et industriels pour impulser une culture du risque allant jusqu'au citoyen riverain.

Actions

- **Recenser, accompagner et valoriser les démarches innovantes de sensibilisation de la population, des professionnels et des acteurs de l'aménagement**, au sein d'un groupe de travail régional « culture du risque et résilience ». En lien avec une école proposant des formations à la communication, le groupe de travail sera notamment chargé de proposer un plan de communication moderne et efficace sur les risques inondations et les bonnes pratiques pour y faire face.
- **Promouvoir une dynamique collaborative** - collectivités, État, universités, grand public... de mutualisation et de diffusion des connaissances sur les risques d'inondation en région.



#6

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DESTINÉE À LA POPULATION

→ Pilote : DREAL
→ Copilote : ARS

Éléments de contexte

- 72,2 % des 2 483 captages d'eau destinée à la consommation humaine protégés par des périmètres de protection
- 186 captages pour l'alimentation en eau potable prioritaires en région
- 67 dotés d'un programme d'actions contre la pollution par les pesticides et/ou les nitrates
- Fin 2015, 16,5% des unités de distribution d'eau potable présentent de manière récurrente des dépassements des limites de qualité

À noter...

- Un binôme « État – Département » et un comité scientifique travaillent à la reconquête de la qualité des rivières de la vallée du Doubs et notamment celle de la Loue

La qualité de l'eau distribuée est un enjeu de santé publique. Elle ne doit pas être altérée par des pollutions diffuses (pesticides, nitrates...) qui peuvent mettre en danger la santé des consommateurs, notamment les plus fragiles (jeunes enfants, personnes âgées...). Le maintien de la qualité des eaux est à rechercher dès leur production (captages ou pompes) pour permettre aux populations d'avoir accès à une ressource de qualité à moindre coût. Ce volet de la stratégie de l'État en région vise à encourager des démarches aidant les collectivités à porter des projets de restauration de la qualité de l'eau des captages sur l'ensemble de leur bassin d'alimentation, en utilisant tous les outils disponibles : outils économiques, fonciers, outils de planification, appui des agences de l'eau... Ces projets s'appuieront sur des dynamiques déjà en place dont la « visibilité » sera améliorée, en réponse notamment aux orientations nationales ou de bassin.

Actions

- Favoriser la mise en place de projets de territoire visant la qualité de l'eau du bassin d'alimentation du captage au robinet.
- Capitaliser et valoriser des bonnes pratiques, à l'échelle de la région et par la mobilisation des ressources nationales. Poursuivre le travail de communication à destination de la profession agricole, en lien avec les organisations professionnelles.
- Maintenir les compétences au sein des services de l'État par la formation et la gestion des ressources humaines, notamment en matière d'hydrogéologie, d'adduction d'eau et d'agronomie.
- Résorber les non conformités eau potable récurrentes. Cibler en ce sens les collectivités prioritaires en lien avec les préfetures.

#7

AMÉLIORER L'ALIMENTATION DES PUBLICS DÉFAVORISÉS

→ Pilote : DRAAF

Éléments de contexte

- 300 000 tonnes de denrées alimentaires non consommées par an
- 3 banques alimentaires et 176 associations concernées

L'aide alimentaire permet aux personnes les plus démunies de recevoir un minimum de denrées alimentaires pour leur permettre de se nourrir. Malgré tout, le dispositif d'aide alimentaire couvre un faible pourcentage de leurs besoins. La quantité et qualité des denrées mises à disposition ne sont pas les seuls aspects à prendre en compte. Il s'agit de considérer les questions d'organisation, de logistique, de main-d'œuvre et de compétences au sein des associations concernées. Autant d'axes de travail qu'il est proposé de mettre en œuvre pour améliorer les quantités en jeu ainsi que la variété, la qualité et la régularité des approvisionnements.

Actions

- Réaliser une cartographie rapprochant des informations relatives aux structures distribuant des denrées alimentaires avec des données relatives à la pauvreté : importance des quantités distribuées, du nombre de bénéficiaires aidés, des modalités d'aide...
- Produire une offre adaptée de formation, d'accompagnement, d'appui pour les structures d'aide alimentaire : rapports bénéficiaires-bénévoles, logistique et organisation, disponibilité très réduite des salariés et bénévoles...
- Renforcer le lien entre les associations et les grandes et moyennes surfaces pour favoriser les dons diversifiés de produits alimentaires avec notamment des échanges d'informations plus fluides et des données plus accessibles.

L'ÉTAT FACILITATEUR

#8

DÉVELOPPER LES EMPLOIS DE DEMAIN

→ Pilote : DIRECCTE

Éléments de contexte

- 170 800 emplois verts et « verdissants » en Bourgogne - Franche-Comté
- Un potentiel de 44 000 emplois « famille et assistant maternel » à l'horizon 2030

À noter...

- Une démarche de Gestion Programmée de l'Évolution des Compétences (GPEC) mise en place dans le Territoire de Belfort, complétée par une plate-forme d'appui aux mutations économiques dans le cadre du Pacte national pour la croissance et l'emploi

Le monde économique connaît de profondes mutations : croissance des activités de haute technologie, démocratisation du transfert de technologies, déploiement du numérique, demande croissante pour les services à la personne, « croissance verte ». Pour tirer profit de ces mutations et favoriser l'économie de demain, il s'agit de promouvoir les corps de métiers correspondants. Tenant compte des spécificités de notre région, l'État incitera les différents acteurs concernés à se coordonner. Il contribuera à expertiser les tendances en la matière et les besoins des secteurs et des branches industriels, en lien avec les acteurs de la formation. Des référentiels de compétences génériques permettront de définir de nouvelles formations, y compris en alternance.

Actions

- **Identification des besoins et prospective** : quelles tendances quant à l'évolution des compétences et des emplois ? Quels besoins spécifiques, secteur par secteur ?
- **Plan d'action pour la promotion des emplois de demain**, pour une bonne adéquation entre besoins des employeurs et offres de formations possibles.

#9

AMÉLIORER ET MODERNISER LES BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

→ Pilote : SGAR

Éléments de contexte

- Le code des marchés publics est remplacé par une législation de la commande publique

À noter...

- Une convention « État - Région » sur les bonnes pratiques en matière de commande publique a été signée le 1^{er} juillet 2016
- Un club des acheteurs publics dans l'Yonne

La commande publique représente un poids économique très significatif pour les entreprises. Son recours nécessite une meilleure professionnalisation des acteurs. Aujourd'hui, il s'agit d'aller au-delà de la seule application des textes juridiques régissant les marchés publics. Au regard des orientations nationales et européennes, les relations entre les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises peuvent être plus souples, plus ouvertes et plus dynamiques. L'acheteur public peut et doit intégrer pleinement la dimension économique du sujet. Dans ce contexte, il est indispensable que toutes les parties prenantes en Bourgogne-Franche-Comté aient une meilleure connaissance des attentes de chacun, de son calendrier et de ses contraintes diverses. Un important travail d'animation est donc à réaliser.

Actions

- **Promotion et diffusion des bonnes pratiques**, entre les pouvoirs adjudicateurs et les organisations professionnelles, et en couvrant un large panel de segments d'achats, par la construction des outils de travail collaboratifs adaptés et des dispositifs de suivi à partir du recueil d'éléments pragmatiques.
- **Professionnalisation du réseau des acheteurs** par des formations à destination des services de l'État et des entreprises, en particulier les PME et TPE, afin de faciliter leur accès aux marchés publics et de mieux profiter des procédures simplifiées. Mise en place d'un « club des acheteurs » au niveau régional.

#10

AMÉLIORER L'EXEMPLARITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LEURS PRATIQUES TOUCHANT À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **Pilote : DREAL**

Éléments de contexte

- **6 000 véhicules**
- **4 millions de m² de bâtiments en Bourgogne - Franche-Comté**

À noter...

- À l'image d'autres services de l'État, la DDT 89 possède quatre véhicules hybrides, un véhicule électrique, une borne de recharge et des vélos électriques

L'année 2015 a marqué une étape importante dans le domaine du développement durable avec l'entrée en vigueur de plusieurs textes fondateurs dont la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable et la tenue à Paris de la COP 21, 21^e conférence des Parties sur les changements climatiques. Dans la droite ligne de ces orientations, les services de l'État en Bourgogne-Franche-Comté élaboreront un plan d'actions « administration exemplaire » piloté au niveau régional.

Actions

- **Élaboration du Plan régional « Administration Exemplaire »** identifiant des actions concrètes, réalisables et mesurables.
- **Action pédagogique et animation auprès des directions et services** avec des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expérience réguliers.
- **Mise en place de dispositifs de suivi et de communication** au sein des services permettant de mesurer les progrès et de les faire connaître largement.

#11

RENFORCER LA COORDINATION POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

→ **Pilote : DREAL**
→ **Copilote : DIRECCTE**

Éléments de contexte

- **Environ 60 dossiers d'autorisation ou d'enregistrement instruits chaque année en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et autant d'autorisations au titre de la loi sur l'eau**

À noter...

- Une organisation spécifique en Haute-Saône et en Côte d'Or qui facilite les démarches des porteurs de projets dans le domaine de l'éolien

En référence à la logique de développement durable, la prise en compte de l'environnement n'est pas qu'une contrainte. C'est aussi un atout pour peu que l'on fasse coïncider la « vie des projets » et le « temps des procédures ». Il s'agit simplement d'une question d'organisation et d'explication : pour comprendre les enjeux grâce à une communication adaptée, une diffusion des données pertinentes, un développement de la capacité des porteurs de projets à comprendre l'environnement. L'orientation vise à faire évoluer les méthodes relatives à l'instruction des projets et à améliorer l'information fournie à ceux qui les portent.

Actions

- **Développer et valoriser les méthodes de travail partagées**, en amont des projets : écoute des attentes des acteurs économiques, mise au point d'une méthode, élaboration d'un guide de bonnes pratiques.
- **Renforcer la sensibilisation et l'information sur l'environnement** : valoriser les outils existants en matière de sensibilisation, à l'adresse des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs économiques.

#12

CONFORTER L'APPUI AUX TERRITOIRES EN S'APPUYANT SUR L'EXPÉRIMENTATION

→ **Pilote : Sous-Préfecture de Montbard**
→ **Copilotes : DREAL, DDT du Doubs**

Éléments de contexte

- **Une forte demande des collectivités petites et moyennes**

À noter...

La DDT du Territoire de Belfort a réalisé un recensement de l'offre en ingénierie territoriale

Face à une nouvelle organisation des collectivités et à la montée en puissance des intercommunalités, l'État doit conforter son offre en matière d'assistance aux territoires et l'adapter à cette nouvelle donne. L'orientation de travail est de recenser les initiatives à l'œuvre et de fédérer les services de l'État concernés pour structurer une nouvelle offre d'ingénierie. Il est proposé de tester les hypothèses de travail correspondantes sur deux territoires afin d'en tirer des enseignements à généraliser ensuite. Le conseil et le cadrage en amont des projets, voire les suites données à l'expérimentation du « certificat de projet » menée en région Franche-Comté, seront approfondis afin d'aider les collectivités à maîtriser les délais de procédure et améliorer la qualité des dossiers présentés.

Actions

- **Faire un diagnostic de l'ingénierie territoriale à partir des services de l'État régionaux et départementaux**, auprès des associations (CAUE, Agences d'urbanisme) et des services techniques des collectivités.
- **Organiser deux ateliers dans des territoires en marge** en impliquant diverses expertises au sein de services de l'État et en proposant une méthode de travail expérimentale.
- **Rédiger un code des bonnes pratiques suite à ces ateliers.**



#13

MODERNISER LE MANAGEMENT AU SEIN DES NOUVELLES DIRECTIONS RÉGIONALES

- Pilote : DIRECCTE
- Copilote : SGAR

Éléments de contexte

- Le besoin de mieux intégrer les outils numériques
- La réorganisation des services de l'État
- La nouvelle grande région

Le fonctionnement collectif lié à la mise en place de la réforme territoriale constitue une véritable collégialité entre les services régionaux. Ce mode collaboratif permet de progresser « ensemble » sur les organisations, le dialogue social, le management des équipes et sur la modernisation des méthodes et des outils dont les outils numériques. Les chefs de services régionaux poursuivront ce mouvement en capitalisant les acquis au bénéfice de leurs services et des services départementaux. Cette démarche collégiale s'appuiera sur des méthodes innovantes de co-développement et d'auto-évaluation. Elle participera à l'amélioration des conditions de travail des agents et à la qualité des services à l'utilisateur.

Actions

- **Élaboration d'un cadre d'auto-évaluation** permettant à chaque direction de se situer par rapport à des objectifs de management préétablis.
- **Mise en place d'un dispositif d'appui entre « pairs »** intégrant une démarche de résolution de problèmes par le « co-développement ».
- **Un ouvrage dynamique visant à repérer et formaliser les bonnes pratiques de management et les outils nécessaires à leur mise en œuvre.** Il sera ouvert aux agents qui souhaitent s'inscrire dans des innovations managériales.

#14

RATIONALISER ET MUTUALISER POUR UNE EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT EN RÉGION

- Pilote : SGAR
- Copilote : les services représentés au sein du groupe de travail « mutualisation »

Éléments de contexte

- La maîtrise des finances publiques
- L'appel à projets du « programme d'investissement d'avenir » pour soutenir des démarches innovantes

La mutualisation des ressources dont disposent les services constitue un levier important de maîtrise de la dépense publique et de maintien de la qualité de service. Grâce à des procédures innovantes, co-construites et co-pilotées dans la collégialité des services et opérateurs de l'État en région, l'objectif est d'accroître significativement le nombre et le « volume » des actions de mutualisation.

La méthode retenue en Bourgogne-Franche-Comté privilégie l'animation et les échanges avec les directions régionales et départementales pour faire émerger des volontés communes de partenariats adaptés aux besoins des services et à leurs réalités quotidiennes.

Actions

- **Mise en place d'un mécanisme opérationnel pour le lancement et le pilotage des mutualisations :** état des lieux, recensement des besoins, identification des mutualisations possibles, programmation annuelle en cohérence avec les dialogues de gestion budgétaire.
- **Mise au point d'un mécanisme incitatif pour gérer et promouvoir le recours aux mutualisations :** outil de traçabilité des mutualisations sous la forme d'unités d'échange et d'un dispositif de suivi et de bilan, communication régulière sur la démarche.

#15

CONCEVOIR UN PORTAIL DE LA CONNAISSANCE POUR LES PORTEURS DE PROJETS

- **Pilote : DR INSEE**
- **Copilotes : toutes les directions régionales**

Éléments de contexte

- **L'accélération de la mise en œuvre du Plan « Administration Numérique »**

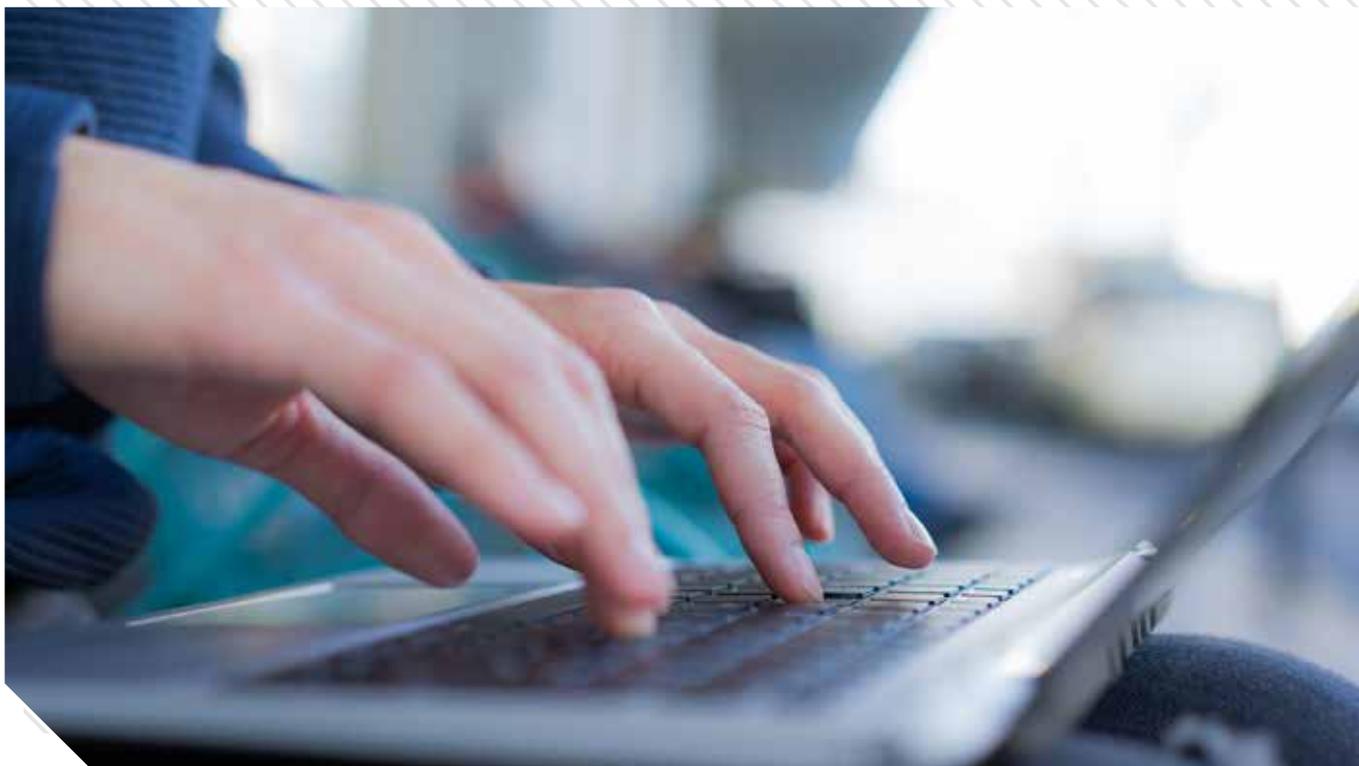
À noter...

- Dans le Doubs, création par la DDT d'un atlas interactif de la valeur des terres agricoles

La transformation numérique est porteuse de changements dans les relations entre les usagers, l'administration territoriale de l'État et, plus largement, l'ensemble des acteurs présents dans les territoires. Dans ce cadre, l'État a un rôle essentiel à jouer pour collecter, produire, partager et diffuser les informations, les données statistiques et les connaissances dont il dispose. Le « portail de la connaissance » a vocation à soutenir les efforts des acteurs du développement des territoires en ce sens et à offrir de nouveaux services aux usagers, plus interactifs, dans le cadre du développement de « l'e-administration ». Plus précisément, le portail de la connaissance devra faciliter la tâche des agents des services de l'État qui interviennent en appui des porteurs de projets et ce, par une offre numérique renouvelée : connaissance des procédures, de la réglementation, outils et informations support de l'ingénierie territoriale, données sur les territoires, référentiels, bonnes pratiques.

Actions

- **Benchmarking de l'existant, recueil et priorisation des besoins.**
- **Définition du cahier des charges :** architecture, fonctionnalités, contenu sous contrainte de délais et de coûts.
- **Constitution du portail.**



VOS CONTACTS



→ PRÉFET DE RÉGION / SGAR

Bourgogne-Franche-Comté

sgar-bag@bfc.gouv.fr
03 80 44 67 91
03 80 44 67 47

→ PRÉFETS

Côte-d'Or

prefecture@cote-dor.gouv.fr
03 80 44 64 00

Doubs

prefecture@doubs.gouv.fr
03 81 25 10 00

Haute-Saône

prefecture@haute-saone.pref.gouv.fr
03 84 77 70 00

Jura

prefecture@jura.gouv.fr
03 84 86 84 00

Nièvre

courrier@nievre.pref.gouv.fr
03 86 60 70 80

Saône-et-Loire

courrier@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 21 81 00

Territoire de Belfort

pref-courrier@territoire-de-belfort.gouv.fr
03 84 57 00 07

Yonne

prefecture@yonne.gouv.fr
03 86 72 79 89

→ SOUS-PRÉFETS

Autun

spref-autun.pref71@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 86 93 10

Avallon

sp-avallon@yonne.gouv.fr
03 86 34 92 00

Beaune

sp-beaune@cote-dor.gouv.fr
03 80 24 32 00

Chalon-sur-Saône

sous-prefecture-de-chalon-s-saone@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 42 55 55

Charolles

spref-charolles.pref71@saone-et-loire.pref.gouv.fr
03 85 88 02 50

Château Chinon

sous-prefecture-de-chateau-chinon@nievre.pref.gouv.fr
03 86 79 48 48

Clamecy

sous-prefecture-de-clamecy@nievre.pref.gouv.fr
03 86 27 53 53

Cosne-Cours-sur-Loire

sous-prefecture-de-cosne-sur-loire@nievre.pref.gouv.fr
03 86 26 70 48

Dole

sp-dole@jura.gouv.fr
03 84 79 44 00

Louhans

sous-prefecture-de-louhans@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 75 77 77

Lure

sous-prefecture-de-lure@haute-saone.gouv.fr
03 84 89 18 00

Montbard

sp-montbard@cote-dor.gouv.fr
03 80 89 22 22

Montbéliard

sp-montbeliard@doubs.gouv.fr
03 81 90 66 00

Pontarlier

sp-pontarlier@doubs.gouv.fr
03 81 39 81 39

Saint-Claude

sp-saint-claude@jura.gouv.fr
03 84 41 32 00

Sens

sp-sens@yonne.gouv.fr
03 86 83 95 20

→ DIRECTIONS RÉGIONALES

DRAC

dracbfc@culture.gouv.fr
03 80 68 50 50

DIRECCTE

bfc.direction@direccte.gouv.fr
03 81 21 13 13

DRDJSCS

drdjcs-bfc-direction@drjcs.gouv.fr
03 80 68 39 00

DRAAF

direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
03 80 39 30 00

DREAL

direction.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
03 81 21 67 00

ARS

ars-bfc-direction-generale@ars.sante.fr
03 81 47 82 50

RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE

Service affaires régionales

ce.sar@ac-besancon.fr
03 81 65 47 28

Académie de Besançon

ce.recteur@ac-besancon.fr
03 81 65 47 00

Académie de Dijon

ce.recteur@ac-dijon.fr
03 80 44 84 00

INSEE

dr25-dir@insee.fr
03 81 41 61 61

DRFIP

drfip21@dgifp.finances.gouv.fr
03 80 59 26 00

→ L'ÉTAT EN DÉPARTEMENT

DDT

Côte-d'Or

ddt@cote-dor.gouv.fr
03 80 29 44 44

Doubs

ddt@doubs.gouv.fr
03 81 65 62 62

Haute-Saône

ddt@haute-saone.gouv.fr
03 63 37 92 00

Jura

ddt@jura.gouv.fr
03 84 86 80 00

Nièvre

ddt@nievre.gouv.fr
03 86 71 71 71

Saône-et-Loire

ddt@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 21 28 00

Territoire de Belfort

ddt@territoire-de-belfort.gouv.fr
03 84 58 86 00

Yonne

ddt@yonne.gouv.fr
03 86 48 41 00

DDCSPP/DDPP/DDCS

Côte-d'Or

ddcs@cote-dor.gouv.fr
03 80 68 30 00

ddpp@cote-dor.gouv.fr
03 80 29 44 44

Doubs

ddcspp@doubs.gouv.fr
03 81 60 74 60

Haute-Saône

ddcspp@haute-saone.gouv.fr
03 84 96 17 18

Jura

ddcspp@jura.gouv.fr
03 63 55 83 00

Nièvre

ddcspp@nievre.gouv.fr
ddcspp-directeur@nievre.gouv.fr
03 58 07 20 30

Saône-et-Loire

ddcs@saone-et-loire.gouv.fr
03 58 07 20 30

ddpp@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 22 57 00

Territoire de Belfort

ddcspp@territoire-de-belfort.gouv.fr
03 84 21 98 50

Yonne

ddcspp@yonne.gouv.fr
03 86 72 69 00

DSDEN

Côte-d'Or

cab-rh21.sec1@ac-dijon.fr
03 45 62 75 02

cab-rh21.sec3@ac-dijon.fr
03 45 62 75 03

Doubs

ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr
03 81 65 48 50

Haute-Saône

ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr
03 84 78 63 00

Jura

ce.cabinet.dsden39@ac-besancon.fr
03 84 87 27 27

Nièvre

cab582@ac-dijon.fr
03 86 71 86 71

Saône-et-Loire

ce.inspecteur71@ac-dijon.fr
03 85 22 55 88

Territoire de Belfort

ce.cabinet.dsden90@ac-besancon.fr
03 84 46 66 00

Yonne

cab89@ac-dijon.fr
03 86 72 20 04

→ UNITÉS DÉPARTEMENTALES

DRAC

UDAP Côte-d'Or

udap21@culture.gouv.fr
03 80 68 50 22

UDAP Doubs

udap25@culture.gouv.fr
03 81 65 72 10

UDAP Haute-Saône

udap70@culture.gouv.fr
03 84 75 78 99

UDAP Jura

udap39@culture.gouv.fr
03 84 35 13 52

UDAP Nièvre

udap58@culture.gouv.fr
03 86 71 93 30

UDAP Saône-et-Loire

udap71@culture.gouv.fr
03 85 39 95 26

UDAP Territoire de Belfort

udap90@culture.gouv.fr
03 84 90 30 40

UDAP Yonne

udap89@culture.gouv.fr
03 86 52 38 84

DREAL

UD Belfort / Doubs

ud90-25.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
03 84 58 82 08

UD Côte-d'Or

ut21.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
03 45 83 21 89

UD Doubs / Haute-Saône

ud70-25.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
03 81 21 67 00

UD Jura

ud39.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
03 84 87 30 35

UD Nièvre / Yonne

ut5889.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
03 86 46 67 00

UD Saône-et-Loire

ut71.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
03 85 21 85 00

DIRECCTE

UD Côte-d'Or

bfc-ud21.direction@direccte.gouv.fr
03 80 45 75 00

UD Doubs

bfc-ud25.direction@direccte.gouv.fr
03 81 21 13 13

UD Haute-Saône

bfc-ud70.direction@direccte.gouv.fr
03 84 96 80 00

UD Jura

bfc-ud39.direction@direccte.gouv.fr
03 84 87 26 00

UD Nièvre

bfc-ud58.direction@direccte.gouv.fr
03 86 60 52 52

UD Saône-et-Loire

bfc-ud71.direction@direccte.gouv.fr
03 85 32 72 00

UD Territoire de Belfort

bfc-ud90.direction@direccte.gouv.fr
03 84 57 71 00

UD Yonne

bfc-ud89.direction@direccte.gouv.fr
03 86 72 00 00

→ LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT EN RÉGION

POLE EMPLOI

directionpebourgogne@pole-emploi.fr
03 80 73 98 73

ADEME

ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr
03 81 25 50 00

CREPS DIJON

cr021@jeunesse-sports.gouv.fr
03 80 65 46 12

ONF

dt.bourgogne-champagne-ardenne@onif.fr
03 80 76 98 30

ONEMA

dr9@onema.fr
03 80 60 98 20

ONCFS

dr.bourgogne-franche-comte@oncfs.gouv.fr
03 80 29 42 50

ASP

dr21@asp-public.fr
03 80 72 61 60

VNF (DIRECTION TERRITORIALE CENTRE BOURGOGNE)

dt.centrebourgogne@vnf.fr
03 45 34 13 00

INRAP

grand-est-sud@inrap.fr
03 80 60 84 10



53, rue de la Préfecture
21041 DIJON cedex
Téléphone : 03 80 44 64 00
Courriel : sgar-courrier@bfc.gouv.fr

www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte